



Manquement d'information avant achat

Par **Julien_f**, le **03/05/2011 à 11:21**

Bonjour,

Je me permet de vous soumettre mon problème: en Décembre 2009 nous avons fait l'acquisition d'un bien immobilier, le compromis a été signé à l'agence. La signature finale chez le notaire.

2 mois plus tard je me rend compte par hasard, que les PV d'assemblées générales de copropriétés qui nous sont remis ne sont pas complets: il manque les pages verso. Ce qui aurait pu être anecdotique ne l'est pas, puisque sur tout les PV, les pages verso mentionnaient des problèmes de toiture.

Après différentes entrevues avec le notaire, qui a d'abord dit aucun soucis, si on a fait une bêtise on assume. J'ai reçu il y a 15 jours un courrier de l'agence et du notaire, mentionnant qu'ils n'y étaient pour rien ...

Que puis-je faire ? Je souhaiterais un règlement à l'amiable, mais ils n'ont pas l'air très ouvert sur ce sujet. Sachant que le préjudice estimé est de 2600€, puis-je saisir le tribunal de proximité?

merci de vos aides

Julien